

# FORUM de la propreté 23-11-23 :

## Ateliers « répression »

Date de mise à jour : 27/11/23

### Personnes présentes :

#### Animatrice:

Mme Sarah Georges, Fonctionnaire sanctionnateur SPW-DPC

#### Conseillers Be WaPP :

M. Frédéric Marien, chef de projet, co-animateur

Mme Florine de prémoré, chargée de communication

#### Participants :

70 au total répartis en 2 ateliers

## 1. Contexte

Le forum de la Propreté est un évènement organisé tous les deux ans par Be WaPP asbl dans le but de rassembler les professionnels de la propreté afin de débattre avec tous les acteurs des enjeux liés à la thématique de la propreté publique en dégagant des pistes de solutions.

Cette année, après une matinée académique, des ateliers en intelligence collective ont été proposés aux inscrits pour l'après-midi. Les thèmes proposés étaient : le tri, les PLP et la répression.

Ce compte-rendu relate les éléments ressortis des 2 ateliers « répression ».

## 2. Structure du CR

- Forme des ateliers
- Questions posées et éléments clés ressortis

## 3. Forme des ateliers

- Chaque atelier dure 1 heure et rassemble +- 40 participants (Agents constatateurs, conseillers en environnement, intercommunales, police, agent SPW-DPC...).
- 3 questions sont posées aux participants via l'outil informatique « Slido », les participants, ayant préalablement scanné le QR code, répondent depuis leur smartphone.
- L'application fait ressortir les réponses le plus données et celles-ci sont projetées sur l'écran pour ouvrir les débats.

## 4. Questions posées aux participants

### 4.1 Quelles avancées tangibles observez-vous dans la lutte contre la délinquance environnementale au cours des 15 dernières années selon votre point de vue ?

3 éléments majeurs ressortent des 2 ateliers :

#### 1. L'évolution de la législation :

Les participants soulignent les points positifs de l'entrée en vigueur du nouveau décret délinquance environnementale. Ils notent l'augmentation des moyens financiers, d'outils mis à disposition et constatent qu'il y a dès lors plus de répression effective sur le terrain.

D'un autre côté, les participants soulignent la complexité des différentes législations avec lesquelles ils doivent travailler (code de l'environnement, de l'eau, décret sol...) ainsi que les diverses modifications et circulaires. Ils estiment que, sans service juridique au sein de leurs pouvoirs locaux, il est parfois très difficile de s'y retrouver et/ou de savoir à qui s'adresser en cas de question.

## 2. La vidéosurveillance :

Les participants estiment que la vidéosurveillance est une des avancées majeures des 15 dernières années et que cet outil soutient la répression environnementale en matière d'abandon de déchets à 3 niveaux :

Les caméras dans l'espace public :

- ont un pouvoir de dissuasion ;
- appuient la véracité des PV ;
- sont un outil de sensibilisation.

Un seul point négatif potentiel est évoqué mais celui-ci n'est pas observé dans toutes les communes. Il s'agit du fait que la présence d'une caméra peut parfois amener un contrevenant ayant prévu un dépôt sauvage de déplacer le dépôt ailleurs dans la commune voire dans une autre commune.

## 3. L'augmentation des agents sur le terrain

Les participants sont satisfaits de l'augmentation du nombre d'agents constateurs environnementaux sur le terrain et valident la nécessité de continuer en ce sens ainsi que de maintenir les formations de ceux-ci.

Ils insistent sur la double fonction qui les occupent : en effet, en sus de jouer un rôle répressif, les agents font également énormément de prévention dans le cadre de leur métier.

Ils soulignent l'importance de continuer la prévention en disposant d'outils adéquats.

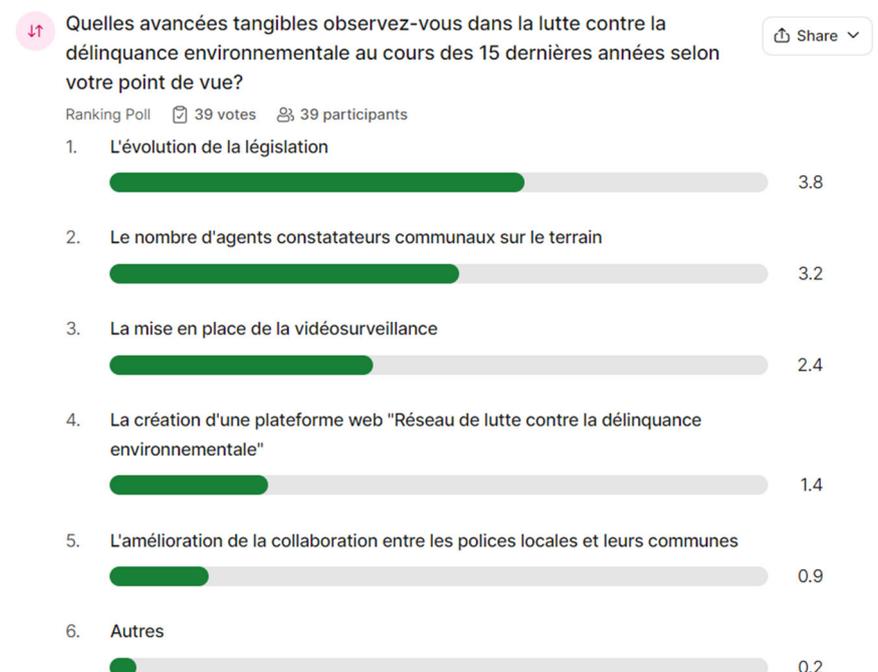


Figure 1. Réponses du groupe 1 à la première question (39 participants)

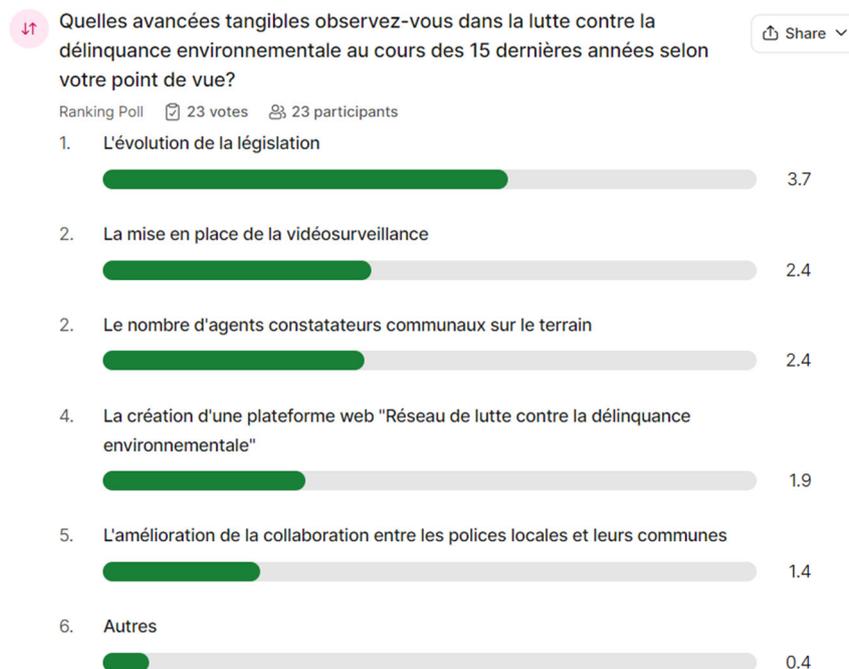


Figure 2. Réponses du groupe 2 à la première question (23 participants)

#### 4.2 Quels intervenants supplémentaires, en dehors de ceux déjà engagés dans la lutte contre la délinquance environnementale, estimez-vous qu'il serait pertinent d'impliquer dans cette cause ?

Trois acteurs ressortent des 2 ateliers :

- Les citoyens ;
- Les asbl environnementales ;
- Le politique.

**1. Les citoyens :** Les participants estiment que les citoyens pourraient être plus sollicités dans le cadre de l'appui aux signalements des infractions environnementales. En-effet, certaines communes utilisent FixMyStreet Wallonie, d'autres non. Les participants estiment que l'aide organisationnelle que permet l'application est bénéfique et que l'ouverture de celle-ci aux citoyens permet une plus grande réactivité.

**2. Les asbl environnementales :** tout support, accompagnement, soutien aux pouvoirs locaux (police, communes, agents constatateurs...) est plus qu'apprécié par les participants. Ils estiment qu'une asbl comme Be WaPP joue un rôle de facilitateur et fourni des outils et des accompagnements nécessaires afin de les aider dans le cadre de leurs missions. Ils estiment donc que leur implication doit être maintenue voire augmentée.

#### 3. Le politique

Les personnes présentes aimeraient que plus de personnalités politiques soient sensibilisées à la propreté. La ministre de l'Éducation ressort en particulier car les participants trouvent que les programmes scolaires officiels devraient contenir une éducation à l'environnement et en particulier à la propreté publique.

Quels intervenants supplémentaires, en dehors de ceux déjà engagés dans la lutte contre la délinquance environnementale, estimez-vous qu'il serait pertinent d'impliquer dans cette cause?

Wordcloud Poll 55 responses 37 participants



slido

Figure 3. Réponse du groupe 1 à la 2ème question (37 participants)

Quels intervenants supplémentaires, en dehors de ceux déjà engagés dans la lutte contre la délinquance environnementale, estimez-vous qu'il serait pertinent d'impliquer dans cette cause?

Wordcloud Poll 39 responses 21 participants



slido

Figure 4. Réponse du groupe 2 à la 2ème question (21 participants)

### 4.3.3. Quelles orientations devraient, de votre point de vue, être explorées dans le futur pour améliorer la lutte contre l'abandon et/ou jet de déchets ?

A cette question, les personnes présentes répondent prioritairement : l'éducation, l'augmentation des montants des amendes administratives, un pouvoir plus prononcé pour le fonctionnaire sanctionnateur et la vidéosurveillance.

## 1. L'éducation

Le débat met en exergue le fait que les acteurs de l'enseignement et de l'éducation devraient être plus actifs en matière de formation à la propreté.

Ils souhaiteraient que les éducateurs de rue agissent à ce niveau ainsi que les écoles (tout enseignement confondu).

Ils aimeraient que Be WaPP et d'autres organisations environnementales continuent à former les enseignants à cette thématique et souhaiteraient que les parents et les personnes ayant une autre culture que la culture Européenne soient également sensibilisés aux bons gestes en vigueur en Belgique à ce niveau.

## 2. Le montant des amendes administratives

Les participants proposent que le décret délinquance environnementale prévoit des montants plus élevés pour les différentes catégories d'infractions. Ils aimeraient aussi un cadre réglementaire obligatoire de travaux citoyens dans le cas d'insolvabilité des contrevenants.

## 3. Le pouvoir du Fonctionnaire sanctionnateur

À ce stade, l'application des peines alternatives (remise en état, travaux citoyens...) ne peut pas être imposée aux contrevenants par le Fonctionnaire sanctionnateur, car cela reviendrait à faire du travail forcé, ce qui est interdit par la réglementation belge. Le Fonctionnaire sanctionnateur peut donc proposer des peines alternatives mais ne peut pas les imposer. Les participants estiment que cela devrait changer.

## 4. La vidéosurveillance

Le maintien et l'élargissement de la vidéosurveillance est demandé par la majorité des personnes présentes.

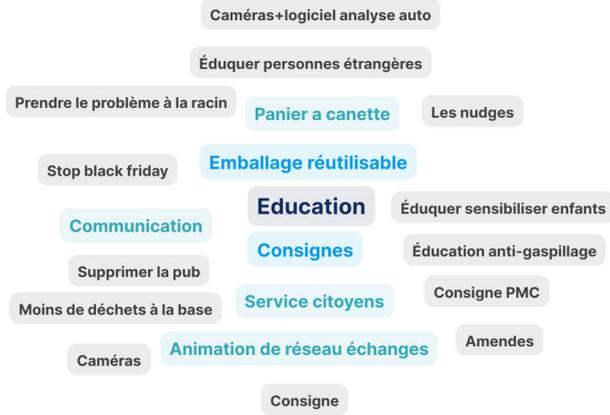


slido

Figure 5. Réponse du groupe 1 à la 3ème question (34 participants)

Quelles orientations devraient, de votre point de vue, être explorées dans le futur pour améliorer la lutte contre l'abandon et/ou jet de déchets?

Wordcloud Poll 44 responses 21 participants



slido

Figure 6. Réponse du groupe 2 à la 3ème question (21 participants)